

Les Victoires de l'initiative

le concours régional des repreneurs d'entreprise

REGLEMENT INTERIEUR

Un évènement Nord – Pas de Calais Initiative



N o r d - P a s d e C a l a i s
I N I T I A T I V E

Le contexte

La reprise d'entreprise représente un véritable enjeu de développement économique dans la région Nord-Pas de Calais. C'est pourquoi ***Nord-Pas de Calais Initiative***, Réseau France Initiative de 19 plateformes, a décidé de promouvoir la reprise d'entreprise au travers d'un concours régional « ***Les Victoires de l'Initiative*** », qui aura lieu chaque année à la même période.

Pourquoi y participer ?

→ *pour être conseillé*

Une fois l'entreprise reprise, durant la phase de démarrage, le repreneur a encore besoin d'une expertise, de conseils afin de consolider son activité.

Les échanges et la notoriété renforceront la confiance et la compétence du nouveau repreneur.

→ *pour bénéficier du savoir-faire d'un réseau de professionnels*

Bénéficiaire de l'expérience de partenaires économiques locaux pour ne jamais rester isolé et sans réponse.

→ *pour financer son entreprise*

Parce que la reprise d'une entreprise nécessite un investissement financier plus important que la création.

Qui peut participer ?

Le concours régional « Les Victoires de l'Initiative » s'adresse à tout entrepreneur *ayant repris une entreprise immatriculée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008 (Entreprise individuelle, EURL ou SARL) dont l'entreprise (siège social et activité) est implantée dans le Nord-Pas de Calais.*

Quelles sont les catégories de reprise dans lesquelles s'inscrire et quels sont les prix à gagner ?

Les prix sont à la fois d'ordre financier (2 500 € chacun) et apportent également soit des compétences (Prix ISTC : offre d'une stratégie de communication par la junior entreprise de l'ISTC), soit de la notoriété (couverture médiatique avec 3 partenaires reconnus.)

Les Catégories	Les Partenaires	Prix à gagner	Les Partenaires Institutionnels ou Médiatiques	Echanges de service
La Victoire en Duo	<i>Crédit Mutuel Nord Europe</i>	2500 €	<i>Journal des entreprises</i>	Articles de presse + portrait du repreneur
La Victoire au Féminin	<i>Caisse des dépôts et consignations</i>	2500 €	<i>Bô Magazine</i>	Articles de presse + portrait du repreneur
La Victoire Jeune Repreneur	<i>FIDUCIAL</i>	2500 €	<i>ACOM ISTC</i>	Stratégie de communication (valeur équivalent à 1 000 €)
La Victoire Nouvelle Vie	<i>FIDUCIAL</i>	2500 €	<i>FACE Magazine</i>	Articles de presse + portrait du repreneur
La Victoire Nord - Pas de Calais Initiative	<i>Caisse des dépôts et consignations</i>	2500 €	<i>Conseil Régional</i>	

Comment y participer ? (Retrait et dépôt des dossiers)

Les dossiers de candidature sont exclusivement à retirer par téléchargement sur le site : www.lesvictoiresdelinitiative.com

Les dossiers doivent être expédiés par courrier recommandé avec accusé de réception, ***avant le samedi 28 février 2009 minuit, le cachet de la Poste faisant foi***, à l'adresse suivante :

Versant Nord Est Initiative
33, Boulevard du Général de Gaulle
BP 30285
59055 ROUBAIX CEDEX 1

ou

par email à : ***lesvictoiresdelinitiative@yahoo.fr avant le samedi 28 février 2009, minuit.***

Les dossiers de candidature devront être remplis ***complètement*** et le présent Règlement Intérieur ***paraphé et signé par le porteur du projet, précédé de son prénom et nom et de « Lu et Approuvé ».***

Aucun dossier reçu après la date de réception impérative ne sera retenu.

Composition du jury et prise de décision

Le jury de sélection sera composé de professionnels de la reprise d'entreprise et des partenaires du concours.

Le jury de sélection délibérera fin Mars 2009.

Le jury de sélection est souverain et n'est donc pas tenu de justifier de ses décisions qui sont sans appel. Les membres du jury et les personnes qui auront eu connaissance des dossiers ***sont tenus à la confidentialité.***

Les décisions se prennent ***après étude du dossier sans convocation du repreneur*** pour présenter celui-ci.

Principaux critères d'attribution des prix

Une présentation claire du dossier mettant en valeur la motivation et la personnalité du repreneur (***le dossier du concours est à télécharger.***)

La viabilité de l'activité reprise

Les perspectives de développement

Les candidat(e)s sélectionné(e)s, lauréat(e)s des Victoires de l'Initiative

Les candidats *sélectionnés* pour une catégorie du concours seront prévenus *par courrier début avril 2009*.

5 lauréats seront retenus pour les Victoires de l'Initiative.

Etant donné le nombre important de candidatures, il sera impossible de prévenir les repreneurs non retenus.

Utilisation du prix par le lauréat

Les lauréat(e)s des Victoires de l'Initiative s'engagent à mentionner le plus largement possible dans leur communication leur qualité de lauréat(e) des Victoires de l'Initiative.

Nord-Pas de Calais Initiative et les partenaires financiers associés au concours : Le Crédit Mutuel Nord Europe, Fiducial, La Caisse des dépôts et consignations, le Conseil Régional et les partenaires médiatiques : ISTC, Face magazine, le Journal des Entreprises et Bô Magazine pourront également communiquer sur le nom et l'activité du lauréat sans divulguer d'informations contenues dans les dossiers de candidature.

Remise des prix

Les prix seront remis cette année au printemps 2009 au siège du Conseil régional Nord-Pas de Calais par les partenaires du concours.

A cette remise des prix, la présence des lauréat(e)s est *obligatoire*.

Toute absence non sérieusement motivée annulera la décision d'octroi du prix.

Acceptation du Règlement Intérieur et responsabilités

La participation au concours Les Victoires de l'Initiative implique l'acceptation du présent Règlement Intérieur en paraphant chaque page et en signant la dernière page avec le nom et prénom du repreneur, précédés de la mention « Lu et Approuvé » et suivis de la signature.

Le concours Les Victoires de l'Initiative pourra être interrompu, retardé ou annulé sans autre forme de recours des candidats.

Besoin d'un renseignement ?

Vous pouvez contacter Initiative Clé : Grégory RETZ (03 20 74 50 75) ou VNEI : Sylvie BEUGNET (03 28 33 42 80).

Mention « Lu et Approuvé », suivie du prénom et nom du repreneur et de sa signature